

DEL-2022-85

L'An deux mille vingt deux, le trente et un mars, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/3/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes LAFARIE, PARIS.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD M, BUFFLIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PAULY, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROLLIN, SIBILLE, STEYER.

Suppléant :

M. SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, MUGNIER.

MM. BOUVARD C, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, GILBERT, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, GOURDIN, MERMIER, TARAGON.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARTHALAIS, BLOUIN, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DUNAND, GENOUD, GILET, GILLET, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. AMOUDRY, ancien Président.

M. BOMBAIL : Payerie départementale.

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, FORSTER, GIZARD, JAILLET, PERINEL,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GATINET, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83

Présents : 31

Représentés par mandat : 7

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

**Objet : BUDGET ANNEXE « RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID » AMBILLY/VILLE-LA-GRAND -
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AJUSTEMENT DES
CP POUR L'EXERCICE 2022**

Exposé du Président,

En conformité avec l'instruction comptable M4 et selon l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et le décret 97-175 du 20 février 1997 portant sur les procédures des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux travaux en cours à caractère pluriannuel.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle, par exercice, des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Cette procédure permet ainsi d'engager un marché sur le montant de l'autorisation de programme, et de n'inscrire au Budget Primitif que les crédits de paiement strictement nécessaires.

Afin de réaliser les études de conception, de construire le réseau de chaleur et sa chaufferie sur les communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND, le Comité syndical du 5 juin 2020 a approuvé la création d'une autorisation de programme de 8,026 M€ HT, ainsi que les crédits de paiements afférents.

Compte tenu de l'avancée du projet et des paiements réalisés en 2020 et 2021, il convient de revoir la répartition des crédits de paiements comme suit :

Exercices	Montants CP réajustés 2022 (HT)
2020	15.618,00
2021	1.947.058,58
2022	4.210.323,42
2023	600.000,00
2024	600.000,00
2025	250.000,00
2026	203.000,00
2027	200.000,00
TOTAL	8.026.000,00

Le Comité Syndical est invité :

1. à approuver le réajustement de l'AP/CP pour la construction du réseau public de chaleur alimenté par une chaufferie bois sur les communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND, dans le cadre du Budget Annexe « Réseaux de Chaleur » pour l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES A NUCLEAIRE